



## **Mémoire pour les Consultations prébudgétaires de 2026**

8 septembre 2026

Soumis par :  
Ariane Charbonneau, directrice générale  
SPACQ-AE  
[acharbonneau@spacq-ae.ca](mailto:acharbonneau@spacq-ae.ca)

## **RECOMMANDATIONS**

- **Recommandation 1 : Porter à 60 M\$ le financement annuel du Fonds de la musique du Canada (FMC) de façon permanente.**
- **Recommandation 2 : Apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'augmenter les revenus du secteur de la musique, notamment en rétablissant le régime de la copie privée pour qu'il devienne technologiquement neutre.**
- **Recommandation 3 : Favoriser l'utilisation de chansons canadiennes préexistantes dans les productions audiovisuelles en rendant admissibles les licences de synchronisation aux crédits d'impôt fédéraux.**
- **Recommandation 4 : Pérenniser les investissements de 600 M\$ annoncés par le gouvernement pour les secteurs de la musique et de l'audiovisuel, et assurer une part adéquate au secteur musical, tant que les contributions financières des plateformes de diffusion continue en ligne ne sont pas effectivement versées au secteur.**
- **Recommandation 5 : Pérenniser le Programme de technologie créative de 50 M\$, confier à Musicaction et FACTOR l'administration des sommes destinées au secteur de la musique et réserver une enveloppe ponctuelle de 1 M\$ à une initiative consacrée à l'identification, à la traçabilité et à la gestion des droits de la musique à l'image dans l'environnement de l'intelligence artificielle.**

## **INTRODUCTION**

Au nom de nos membres, nous tenons à remercier le Ministère des finances de nous donner l'occasion de présenter ce mémoire prébudgétaire.

Les auteurs, compositeurs, compositeurs de musique de commande et les artistes entrepreneurs contribuent activement à l'économie canadienne par leurs œuvres et leurs productions.

Le Canada est le 3<sup>e</sup> plus grand exportateur de musique au monde, et son industrie musicale contribue fortement à l'économie du pays. « It's our stories, it's our emotions, it's our core, and it's our heart, at a time where the world needs more of Canada. » Mark Carney concernant l'importance de l'art et de l'industrie musicale canadienne.

Pourtant, nous assistons à de grands changements au niveau des moyens technologiques et des comportements des consommateurs. La population canadienne est de moins en moins exposée à sa propre musique.

Il est donc crucial d'assurer un cadre législatif moderne et un financement stable et récurrent en vue de pérenniser le soutien à l'industrie de la musique.

## **À PROPOS DE LA SPACQ-AE**

La Société professionnelle des auteurs, des compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs (SPACQ-AE) représente depuis 45 ans les intérêts moraux, économiques et professionnels des auteur·e·s de chansons, des artistes entrepreneur·se·s francophones à travers le Canada et de tous les compositeur·trice·s de musique de commande au Québec.

## **RECOMMANDATION 1**

**Porter à 60 M\$ le financement annuel du Fonds de la musique du Canada (FMC) de façon permanente.**

Le soutien offert au Fonds de la musique du Canada (FMC) est crucial pour Musicaction et FACTOR, deux piliers du financement de notre industrie musicale. Leur modèle repose toutefois sur un équilibre fragile, notamment en raison de la baisse importante des contributions des radios commerciales, qui affecte directement l'ensemble de l'écosystème musical.

Musicaction connaît une décroissance accélérée de ses revenus depuis plusieurs années. Entre 2020-2021 et 2026-2027, la fondation a subi une perte d'environ 2,7 M\$ en revenus radio et télévision, représentant une baisse totale de près de 60 % en 6 ans.

En 25-26, Musicaction a réduit en début d'année son budget d'engagement dans ses programmes de près d'1 M\$. En 26-27, la Fondation a procédé à une nouvelle coupure supplémentaire d'1 M\$ dans son budget d'engagements de programmes visant ses clientèles régulières, ayant été dans l'obligation de relancer le programme pilote *Soutien aux diffuseur·trice·s, promoteur·trice·s et salles de diffusion* avec une enveloppe budgétaire de 500 000 \$. Au terme de l'année financière en cours, il est estimé que l'insuffisance des produits sur les charges sera de l'ordre de 2,4 M\$.

Malgré les changements réglementaires soient en cours au CRTC, les retombées demeurent incertaines. Cette situation complique la mission de Musicaction, réduit sa capacité de soutien au milieu musical et nuit particulièrement aux groupes en quête d'équité. Plus que jamais, les investissements publics jouent un rôle essentiel pour assurer la stabilité et la vitalité du secteur culturel. Un financement prévisible est essentiel pour maintenir des programmes structurants et soutenir adéquatement les acteurs du secteur.

Le gouvernement a annoncé en 2025 la reconduction des sommes temporaires de 48 M\$ sur trois ans au FMC (16 M\$ par année), une mesure saluée par la SPACQ-AE. Toutefois, cet investissement temporaire ne permet pas d'assurer la stabilité nécessaire à long terme. En tenant compte de ces sommes supplémentaires non permanentes, le FMC est à hauteur présentement d'environ 41 M\$ annuellement (FACTOR et Musicaction). Un montant additionnel de 17 M\$ doit être ajouté aux crédits de base du Fonds pour atteindre l'objectif de 60 M\$ par année de façon permanente.

Sans engagement formel, cette somme disparaîtra, fragilisant davantage les programmes existants, les artistes et les entreprises. Afin de consolider les acquis récents et de soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur musicale, nous recommandons que le financement annuel du FMC soit porté à 60 M\$ de façon permanente, comme cela avait été envisagé par le gouvernement précédent.

Un tel réinvestissement permettrait de rétablir les programmes coupés, de stabiliser ceux existants et d'assurer la pérennité du secteur.

## **RECOMMANDATION 2**

**Apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'augmenter les revenus du secteur de la musique, notamment en rétablissant le régime de la copie privée pour qu'il devienne technologiquement neutre.**

Depuis sa création, le régime de la copie privée a représenté une source essentielle de revenus pour les créateurs et les entreprises, mais il ne s'applique plus qu'aux CD enregistrables, un support désormais obsolète. Pendant ce temps, de grandes entreprises technologiques tirent profit d'un cadre dépassé, permettant la copie privée sur de nouveaux appareils sans compensation pour les ayants droit, qui ne sont pas rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres.

Bien que la diffusion en continu ait pris le relais, les Canadiens font encore des milliards de copies privées pour écouter leurs médias hors ligne. La SCPCP a mené une enquête nationale en 2019 qui a révélé l'existence de 5,95 milliards de pistes musicales stockées sur des téléphones mobiles et des tablettes au Canada, et dont la moitié ne sont pas sous licence. La raison même de l'existence des régimes de copie privée est de compenser les copies de ce type, qui ne peuvent être contrôlées.

Une mise à jour législative permettrait de générer près de 40 M\$ par année, et ce sans engager de nouveaux fonds publics.

L'actualisation de la *Loi sur le droit d'auteur* est essentielle à la reprise économique de l'industrie musicale canadienne. Avec des révisions minimales de la *Loi sur le droit*

*d'auteur*, le régime de la copie privée retrouverait l'utilité pour laquelle il était initialement prévu - un système flexible et technologiquement neutre et permettrait également de répondre à plusieurs priorités énoncées dans la lettre de mandat:

#### **Appuyer les créateurs et ayants droits canadiens**

- Rendre le régime technologiquement neutre permettrait de générer plus de 40 millions \$ par an en redevances.

#### **Renforcer la collaboration avec nos partenaires commerciaux**

- Une réforme de la loi permettrait au Canada d'offrir un traitement équitable aux créateurs étrangers, comme ceux de l'UE, et d'assurer la réciprocité.
- Le Canada est en décalage par rapport aux pratiques internationales, ce qui nuit à nos relations commerciales.

#### **Attirer et retenir les talents**

- À l'échelle mondiale, les redevances de copie privée ont augmenté depuis 2007, dépassant 1 milliard € dès 2018<sup>1</sup>, contre moins de 0,5 M\$ au Canada en 2024.
- La plupart des pays sont dotés de régimes de copie privée fonctionnels qui étendent les prélèvements à une variété de supports médias.
- Moderniser la loi permettrait au Canada d'offrir des conditions équivalentes à celles des chefs de file mondiaux.

#### **Bâtir l'économie la plus forte du G7**

- Cette mesure injecterait des revenus vitaux dans l'économie culturelle sans nouvelles dépenses publiques.
- Un régime de droit d'auteur modernisé et efficace est une pierre angulaire de l'industrie musicale canadienne, dotant le secteur des outils nécessaires pour contribuer à bâtir l'économie la plus forte du G7.

### **RECOMMANDATION 3**

**Favoriser l'utilisation de chansons canadiennes préexistantes dans les productions audiovisuelles en rendant admissibles les licences de synchronisation aux crédits d'impôt fédéraux.**

Deux réalités coexistent dans les productions audiovisuelles : la musique originale et la musique préexistante synchronisée.

Aujourd'hui, les productions audiovisuelles canadiennes ont encore trop peu recours à la musique canadienne préexistante<sup>2</sup>. La mise en place d'un incitatif financier destiné à encourager l'utilisation de répertoires locaux dans les productions bénéficiant d'un soutien public permettrait d'augmenter significativement la présence de musique

---

<sup>1</sup> Dans la majorité des pays (80%) où un régime de copie privée est en place, il comprend des redevances pour le secteur audiovisuel, tandis que d'autres pays commencent également à verser des redevances aux secteurs de la littérature et des arts visuels.

<sup>2</sup> Selon l'analyse préliminaire faite par l'APEM de données fournies par la SOCAN concernant 30 long métrages québécois des six dernières années, la musique préexistante canadienne représente moins de 50% de la musique synchronisée et 33% du minutage. Considérant que la musique non québécoise est habituellement plus chère que notre musique, tout porte à croire que l'écrasante majorité du budget de musique préexistante des productions québécoises profite à nos concurrents.

canadienne, telle que définie par le CRTC<sup>3</sup>. Une telle mesure générerait des retombées économiques immédiates, puis à long terme lors de la diffusion des œuvres, tout en contribuant à accroître la visibilité, la découvrabilité et la notoriété de nos chansons et de leurs créateurs.

Si un crédit d'impôt existe déjà pour les dépenses de main-d'œuvre liées à la composition musicale originale, les licences de synchronisation de chansons préexistantes canadiennes demeurent exclues des dépenses admissibles. Cette situation crée un déséquilibre qui défavorise l'utilisation du répertoire existant d'ici, essentiel à la découvrabilité de nos auteurs, compositeurs et à la valorisation de notre patrimoine musical.

Les productions audiovisuelles constituent un puissant levier de mise en valeur des chansons. Une synchronisation génère des revenus directs pour les ayants droits et favorise la découvrabilité des œuvres.

À l'inverse, lorsque des productions soutenues par des fonds publics privilégient majoritairement des œuvres étrangères, ce sont des revenus et des occasions de rayonnement qui échappent aux créateurs canadiens. Le gouvernement, qui soutient à la fois les secteurs de la musique et de l'audiovisuel, a tout intérêt à maximiser les retombées de ses investissements publics au bénéfice des répertoires nationaux.

Le CRTC reconnaît déjà l'importance de cette réalité en accordant désormais un point bonus aux « émissions canadiennes » intégrant plus de 50% de pièces musicales préexistantes canadiennes dans leur calcul de certification canadienne<sup>4</sup>. Il importe maintenant que les mesures fiscales accompagnent cette orientation réglementaire.

Nous recommandons donc que les dépenses liées aux licences de synchronisation de chansons canadiennes deviennent admissibles aux crédits d'impôt fédéraux applicables aux productions audiovisuelles, notamment dans le cadre du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et du Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP), en prévoyant un crédit équivalent aux taux déjà applicables aux dépenses de main-d'œuvre, soit 25 % pour le CIPC<sup>5</sup> et 16 % pour le CISP<sup>6</sup>.

Une telle mesure permettrait de renforcer la présence de la chanson canadienne dans nos productions, de soutenir les revenus des créateurs, d'encourager la circulation des œuvres et de consolider notre souveraineté culturelle dans un environnement hautement concurrentiel.

Par ailleurs, la contribution des compositeurs de musique à l'image mérite également une reconnaissance accrue dans les mécanismes de soutien à l'audiovisuel. Leur apport dépasse souvent la seule création musicale et s'inscrit dans un processus créatif et entrepreneurial étroitement lié au développement, à l'identité artistique et au

---

<sup>3</sup> Le CRTC définit déjà ce qu'est une pièce musicale canadienne.

<sup>4</sup> [Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2025-299](#).

<sup>5</sup> [Lignes directrices sur la présentation des demandes - Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne \(CIPC\)](#).

<sup>6</sup> [Lignes directrices – Crédit d'impôt pour services de production cinématographique magnétoscopique \(CISP\)](#)

rayonnement des œuvres audiovisuelles. Une meilleure reconnaissance de leur rôle permettrait de mieux refléter leur contribution réelle à l'écosystème et de favoriser des relations plus équilibrées au sein du secteur. Dans cette perspective, le gouvernement devrait favoriser une reconnaissance accrue des compositeurs de musique à l'image comme partenaires créatifs et producteurs délégués lorsque leur contribution le justifie.

#### **RECOMMANDATION 4**

**Pérenniser les investissements de 600 M\$ annoncés par le gouvernement pour les secteurs de la musique et de l'audiovisuel, et assurer une part adéquate au secteur musical, tant que les contributions financières des plateformes de diffusion continue en ligne ne sont pas effectivement versées au secteur.**

Le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 600 M\$ destiné aux secteurs de la musique et de l'audiovisuel. La SPACQ-AE accueille favorablement cet engagement, qui intervient à un moment où l'écosystème musical canadien fait face à des pressions financières importantes et à une transformation profonde de ses sources de revenus.

Pour que cette mesure produise pleinement ses effets dans le secteur musical, la SPACQ-AE recommande qu'une enveloppe totale de 126,6 M\$ lui soit réservée.

L'investissement de 600 M\$ étant réparti en trois tranches, le secteur de la musique doit déjà recevoir 66,6 M\$, soit le tiers de la première tranche de 200 M\$. Nous recommandons que la même proportion soit également appliquée à la dernière tranche de 180 M\$, dont le tiers, soit 60 M\$, devrait être consacré à la musique. Cette répartition porterait à 126,6 M\$ le financement destiné au secteur musical.

Comme nous l'exposons dans notre première recommandation, les contributions provenant des radiodiffuseurs traditionnels diminuent rapidement, alors que l'écoute musicale s'est largement déplacée vers les services de diffusion continue en ligne. Or, les contributions financières de ces entreprises découlant de l'application de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* demeurent incertaines et ne se rendent toujours pas aux organismes qui soutiennent directement le secteur musical.

Nous recommandons donc que les 126,6 M\$ destinés au secteur de la musique soient maintenus jusqu'à ce que les contributions financières attendues des plateformes de diffusion continue en ligne soient effectivement versées aux mécanismes de financement du secteur.

À terme, les plateformes doivent toutefois contribuer elles-mêmes à l'écosystème musical canadien dont elles tirent profit. L'investissement public ne devrait pas avoir pour effet de les soustraire à cette responsabilité, mais plutôt de soutenir le secteur dans l'intervalle.

Cette approche permettrait de renforcer la capacité de Musicaction, de FACTOR et des autres mécanismes de soutien à accompagner les artistes, les créateurs et les entreprises, tout en contribuant à la stabilité et à la souveraineté culturelle du Canada.

## **RECOMMANDATION 5**

**Pérenniser le Programme de technologie créative de 50 M\$, confier à Musicaction et FACTOR l'administration des sommes destinées au secteur de la musique et réserver une enveloppe ponctuelle de 1 M\$ à une initiative consacrée à l'identification, à la traçabilité et à la gestion des droits de la musique à l'image dans l'environnement de l'intelligence artificielle.**

Dans le cadre de sa stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 50 M\$ sur cinq ans dans le Programme de technologie créative afin d'aider le secteur culturel à s'adapter aux transformations liées à l'intelligence artificielle. Cette initiative constitue une occasion importante de développer la capacité technologique du secteur culturel canadien et de permettre aux créateurs et aux entreprises de participer activement à cette transformation.

La SPACQ-AE recommande d'abord que ce financement devienne récurrent. L'intelligence artificielle ne constitue pas un enjeu ponctuel : elle transforme déjà les processus de création, de production, de distribution, d'identification et de gestion des droits. Le secteur devra pouvoir développer et maintenir dans le temps ses propres capacités technologiques.

Pour le secteur musical, les sommes devraient être administrées principalement par Musicaction et FACTOR, qui disposent déjà des mécanismes, de l'expertise et des relations avec les artistes et les entreprises nécessaires pour déployer efficacement ce financement. Le recours à ces structures existantes permettrait également d'éviter la création de nouveaux mécanismes administratifs et de faciliter l'accès aux sommes pour les acteurs du secteur.

Une partie de cette enveloppe devrait toutefois permettre de répondre à des enjeux technologiques propres à certains segments de l'écosystème musical. À cet égard, la SPACQ-AE appuie la proposition de la Screen Composers Guild of Canada (SCGC) visant à réserver une enveloppe ponctuelle de 1 M\$ à une initiative canadienne consacrée à l'identification, à l'attribution, à la provenance et à la gestion des droits de la musique à l'image dans l'environnement de l'IA.

La musique composée pour le cinéma et la télévision présente en effet un défi particulier. Contrairement à un enregistrement sonore commercial, une composition créée spécifiquement pour une production audiovisuelle peut ne jamais être publiée séparément et ne disposer d'aucun code ISRC permettant de l'identifier. Elle peut être intégrée à une œuvre audiovisuelle, raccourcie, répétée, superposée aux dialogues et aux effets sonores ou autrement transformée. Les systèmes actuels peuvent ainsi être capables d'identifier l'œuvre audiovisuelle sans nécessairement identifier la composition musicale qu'elle contient, son compositeur ou les titulaires de droits concernés.

L'initiative réunirait des compositeurs de musique à l'image, des administrateurs de droits et l'un des grands instituts canadiens de recherche en IA afin notamment de cartographier les technologies et standards internationaux existants, développer et tester des prototypes canadiens d'identification et de traçabilité, assurer leur interopérabilité avec les standards internationaux et produire une boîte à outils ainsi qu'une feuille de route pouvant éventuellement être déployées plus largement.



Cet investissement permettrait au Canada non seulement d'aider ses créateurs à s'adapter à l'intelligence artificielle, mais également de participer au développement des infrastructures technologiques qui détermineront demain comment les œuvres humaines pourront être identifiées, attribuées et rémunérées dans cet environnement.

## **CONCLUSION**

Nous espérons que le gouvernement collaborera à la mise en œuvre de politiques structurantes, afin que notre secteur puisse continuer à enrichir la vie culturelle et économique du pays. Nous vous remercions de cette occasion de contribuer à la réflexion collective alors que les Canadiens préparent le budget de 2026 en vue d'un avenir juste, inclusif et prospère.